

www.e-rara.ch

Avant-postes de cavalerie légère

Brack, Antoine Fortuné de

Paris, 1831

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 35654

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-75005>

Parlementaires.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

PARLEMENTAIRES.

Des officiers et sous-officiers envoyés en parlementaires, sont quelquefois sabrés par l'ennemi, et cela par leur faute. Pour éviter ce danger, il est indispensable de bien connaître cette espèce de service de guerre.

Le parlementaire se présentant toujours à la première ligne, c'est-à-dire, aux hommes les plus échauffés par le feu, ceux dont l'agitation, l'exaltation sympathisent le moins avec son action froide et souvent contrariante, il doit sonder, en quelque sorte, le terrain avant de s'aventurer; il le doit d'autant plus, que souvent l'ennemi a l'ordre de ne pas le recevoir, et qu'il pourrait être fait prisonnier, de bonne guerre.

Le parlementaire doit donc être choisi parmi les officiers ou sous-officiers qui ont le plus d'habitude de la guerre d'avant-postes, et le plus de connaissances spéciales de l'ennemi auquel ils se présentent.

Le parlementaire doit donc être bien monté et précédé d'un trompette aussi bien monté que lui, afin que s'étant avancés tous deux, s'ils sont attaqués, ils puissent se tirer d'affaire.

Avant de faire sortir un parlementaire, le commandant de l'avant-garde fera cesser le feu de ses tirailleurs, faire haut la carabine, et arrêter court ses cavaliers.

Le parlementaire choisira pour sortir de la

ligne, l'endroit le plus en vue, et celui qui fera face à l'officier commandant les tirailleurs ennemis.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'il sera plutôt aperçu, et plutôt en rapport avec cet officier, qui, comprenant son action, fera cesser les dangers qui pourraient le menacer.

Le parlementaire se portera au pas, en avant de notre ligne de tirailleurs.

D. Pourquoi ?

R. Parce que cette action froide le distinguera des combattants.

Il se fera précéder de vingt cinq pas par son trompette, puis s'arrêtera, et fera arrêter le trompette, qui sonnera aussitôt.

Le parlementaire aperçu, fera remettre dans le fourreau le sabre de son trompette, et exécutera lui-même ce mouvement avec affectation, pour qu'il soit bien compris. Puis il déploiera son mouchoir, l'agitiera avec la main droite ; ses fontes resteront découvertes.

D. Pourquoi remettra-t-il son sabre ?

R. Pour bien éclairer sur la nature de sa mission.

Il ne se laissera aborder par les cavaliers ennemis, que lorsqu'il se sera assuré de leurs intentions pacifiques, et lorsqu'il verra qu'ils agissent par l'ordre de leurs chefs.

Cette conviction acquise, il tâchera d'être le plus tôt possible en rapport avec un officier ; puis il se laissera bander les yeux, et agira avec sang-froid, et politesse.

Un parlementaire a presque toujours une double mission, dont la partie cachée est bien

plus importante que la portion ostensible. Souvent un prétexte frivole couvre la reconnaissance qu'il pousse dans le camp ennemi; c'est pour cela, que tout officier ne peut pas être envoyé en parlementaire, et que le plus intelligent doit être choisi pour ce service.

Presque toujours on débande les yeux au parlementaire, lorsqu'il est arrivé à l'état-major. Quelquefois aussi on ne commet pas cette imprudence. Dans le premier cas, le parlementaire doit tout voir, sans avoir l'air de regarder. Dans le second, il ne doit pas perdre un seul mot de ce qui se dit autour de lui; aussi est-il indispensable qu'il parle la langue de l'ennemi, et que l'ennemi ne s'en doute pas.

Tout voir, signifie embrasser d'un prompt regard la configuration du terrain, le nombre et l'espèce des troupes, leur disposition locale, leur état physique et moral. Pour l'œil exercé, cette connaissance doit être entière, malgré les précautions matérielles prises par l'ennemi, et le vernis de jactance sous lequel les état-majors croient toujours devoir cacher leurs inquiétudes, ou leurs projets.

Tout entendre, signifie ne pas perdre une syllabe de ce qui se dit autour de soi. Souvent un mot échappé à un jeune officier, à un soldat, instruit mieux que tous les discours calculés d'un général.

Il faut qu'un parlementaire n'oublie pas qu'il est lui-même sur la sellette, et qu'il est l'objet d'une attention égale à celle qu'il porte à ce qui l'entoure. Que sous l'apparence de la rondeur, il cache tout ce qu'il ne veut pas que l'ennemi lui dérober. Beaucoup de questions, insignifiantes

en apparence, lui seront adressées, qu'il les pèse avant d'y répondre.

Lorsqu'on veut parlementer, il faut non seulement choisir l'officier, mais aussi le trompette; car celui-ci sera invité à boire, et questionné. Que ce soldat soit donc sobre, et silencieux, et qu'une consigne bien donnée avant le départ, assure encore ces qualités.

Un parlementaire entrant dans un camp, est toujours l'objet d'une curiosité grande et générale. On le détaille des pieds à la tête; on le regarde malgré soi comme un échantillon des troupes auxquelles on a affaire. Il est indispensable que cet échantillon soit bien choisi sous tous les rapports, pour que l'impression morale qu'il fait soit comp'ète, et forte. Que le parlementaire soit donc beau soldat, bien habillé, bien armé; qu'il ait toutes les apparences de la force, de l'adresse, et qu'il soit monté sur un cheval vigoureux et en bon état. Que le trompette qui l'accompagne soit comme lui.

Sous aucun prétexte, un officier de tirailleurs ne doit se permettre de cesser le feu ni de parlementer sans ordres de son commandant supérieur. Dans la campagne de 1809, nous fûmes envoyés en Hongrie, pour lier l'armée d'Italie à la grande armée. Arrivés devant *Edimbourg*, la cavalerie hongroise s'arrêta, et demanda à capituler pour la ville. Notre avant-garde était fort en avant de notre troupe; elle écouta les propositions qui lui étaient faites, sans pouvoir y répondre promptement parce que nos généraux étaient loin. Ces propositions nécessitaient la présence d'un officier français dans le camp autrichien. L'officier commandant notre extré-

me avant-garde, n'envisageant que l'avantage réel de la prompte évacuation de cette ville importante, mais craignant qu'un officier qu'il enverrait pour discuter cette évacuation, ne fût pas aussi bien que lui-même, se décida à se rendre de sa personne au camp ennemi. Il partit, et lorsque nos généraux arrivèrent à notre avant-garde, ils ne le trouvèrent plus. Son absence, quoique utilement motivée, mais qui laissait l'avant-garde sans chef, fut fortement blâmée. Que cet exemple ne soit pas perdu pour tout commandant d'avant-garde, qui se trouverait dans la même position, et qui ainsi, avec un ennemi adroit, pourrait, tout en voulant bien faire, se laisser attirer dans un piège et compromettre la sûreté de l'armée.

D. Si un parlementaire ennemi se présente à nos avant-postes, que fera-t-on ?

R. L'officier d'avant-garde n'arrêtera pas le feu de ses tirailleurs parce que les tirailleurs ennemis auront cessé le leur; mais marchera doucement, et enverra prévenir sur le champ le commandant de l'avant-garde, et prendre ses ordres. En attendant, il ordonnera aux tirailleurs, des ailes surtout, de bien examiner si l'ennemi ne fait pas un mouvement de flanc, et si l'envoi du parlementaire ne couvre pas une ruse de guerre, soit pour nous attaquer, soit pour gagner un temps précieux.

Si le général d'avant-garde ordonne de continuer le feu, le commandant des tirailleurs fera signe au parlementaire qu'il ait à se retirer, qu'on ne veut pas le recevoir.

D. Si l'ordre est donné de recevoir le parlementaire ?

R. L'officier d'avant-garde arrêtera sa troupe, et fera cesser le feu; puis, mettant le sabre dans le fourreau, et accompagné de deux sous-officiers et deux chasseurs, il se portera au devant du parlementaire, qu'il arrêtera le plus possible dans un bas fond, pour qu'il ne puisse de là apercevoir nos lignes. Il le préviendra alors qu'il va être reçu, le fera tourner face à l'ennemi ainsi que son trompette, et il leur fera bander les yeux avec soin, de manière à ce qu'ils ne puissent absolument rien voir.

Cette opération faite, il fera conduire le parlementaire à l'état-major par un cavalier qui tiendra la bride de son cheval, et accompagner par un de ses officiers. Le trompette sera gardé par le second sous-officier et le second chasseur.

L'officier, de sa personne, restera à côté du trompette, et par de bons traitements et une série de questions adroites, tâchera d'obtenir des renseignements sur l'ennemi.

Le sous-officier accompagnant le parlementaire marchera à sa hauteur, et veillera avec grand soin à ce qu'il ne relève pas son bandeau pour voir autour de lui. Il ne répondra à aucune des questions que celui-ci pourrait lui adresser, et ne permettra qu'aucune conversation ne s'engage avec lui. Arrivé à l'état-major, il le remettra au commandant, dont il prendra les ordres pour l'officier d'avant-garde.

Il est prudent de ne pas débander les yeux à un parlementaire; mais cependant il peut se trouver des cas où d'en agir autrement soit politique. L'opportunité de cette mesure ne peut être appréciée que par le commandant en chef. Si le parlementaire est amené dans un lieu du-

quel il ne puisse pas apercevoir nos troupes, lui débänder les yeux n'a rien d'imprudent, et le commandant, en l'interrogeant, peut mieux juger de ses impressions, et obtenir par elles des renseignements plus utiles.

Si l'aspect de nos troupes peut intimider l'ennemi, on doit les montrer au parlementaire, surtout si notre action offensive doit suivre immédiatement le renvoi de celui-ci. « *Débânez les yeux à cet officier*, disait, en désignant un parlementaire du duc de Saxe Weymar, le général Maison, coupé en 1814, devant *Courtray*, par 25.000 hommes de la Sainte-Alliance. » *votre duc, monsieur, se trompe sur notre nombre, car, vous le voyez, nous ne sommes que 6000. Il ignore aussi, à ce qu'il paraît, mon titre de Général de division, commandant en chef. puisqu'il se permet d'écrire sur le dos de cette lettre à M. Maison; reportez de ma part à ce Monsieur qu'il devrait se rappeler que j'étais officier-général, lorsqu'il n'était encore connu que par son cuisinier; et ajoutez que je ne lui donne que dix minutes pour ouvrir le passage.* » Vingt minutes après, nous avons traversé, renversé l'armée du duc, et nous ramenions à *Ille* ses canons, ses drapeaux, et une partie de son infanterie.